

PRÉSENTATION 2023-2024
FORMATION CHAUFFEUR VTC



DEVENEZ
CHAUFFEURVTC.COM
By Intégrale Academy

FORMATION

CHAUFFEUR VTC

CERTIFICATION RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE

5637

INTÉGRALE ACADEMY

54 chemin du Carreou - 83480 Puget sur Argens

Secrétariat : 04 22 47 07 68

www.devenezchauffeurvtc.com



DEVENEZ
CHAUFFEURVTC.COM
By Intégrale Academy

Le conducteur de VTC effectue, sur réservation préalable et au moyen de véhicules légers des prestations de transport public particulier des personnes et leurs bagages.

Il assure la sécurité et le confort des passagers durant le parcours.

La certification a pour objectif de vérifier les connaissances générales sur la réglementation du transport public particulier et les conditions d'exercice de l'activité VTC ainsi que la compétence de conduite en sécurité d'une voiture dans le cadre d'un transport public particulier de personnes.

La réussite à l'examen permet de demander la carte professionnelle de conducteur de VTC auprès de la préfecture.

DÉCOUVREZ NOTRE FORMATION

CHAUFFEUR VTC



DEVENEZCHAUFFEURVTC.COM
By Intégrale Academy



DEVENEZ
CHAUFFEURVTC.COM
By Intégrale Academy

Notre formule unique tout inclus à 1600€

La formation théorique en ligne à distance (e-learning)
espace dédié accessible 24/24 et 7/7

Le livre officiel Préparer et réussir le concours VTC envoyé
par courrier

La formation pratique sur véhicule homologué à doubles-
commandes

Le prêt du véhicule à doubles-commandes le jour de
l'examen (obligatoire), essence et péages inclus

Les frais d'examen de 221€ demandés par la Chambre des
métiers

DÉCOUVREZ NOTRE FORMATION

CHAUFFEUR VTC



DEVENEZCHAUFFEURVTC.COM
By Intégrale Academy

DURÉE ESTIMÉE

100 heures de formation théorique à distance en e-learning
05 heures de formation pratique en présentiel

LE TARIF

1600€ tout inclus

LE LIEU

Théorie : En ligne à distance en e-learning
Pratique : Puget-sur-Argens, France, Côte d'Azur

PROCHAINES FORMATIONS

Notre formation théorique se déroule en ligne à distance. Dès que nous avons finalisé votre inscription, vous pouvez commencer votre formation. Vous recevez vos identifiants par mail et vous pouvez commencer à suivre les modules de formation à votre rythme.

PROCHAINS EXAMENS

Inscription à l'examen avant le 3 novembre 2023 :

Examen théorique le 21 novembre 2023 - Examen pratique le 8 janvier 2024

Les dates des examens 2024 seront bientôt dévoilées.





1ère étape

1

Nous vous invitons à convenir d'un rendez-vous téléphonique en nous contactant au 04 22 47 07 68 afin que nous puissions aborder ensemble tous les détails de votre projet de formation.

2ème étape

2

Lors de notre rendez-vous téléphonique nous aborderons ensemble toutes les modalités de financement, les détails pratiques et l'organisation de la formation.

3ème étape

3

Si vous souhaitez utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF), ou demander un financement à Pôle Emploi, vous devez créer votre identité numérique la poste (voir rubrique identité numérique la Poste page suivante)

4ème étape

4

Lors d'un second entretien téléphonique, nous finalisons ensemble votre inscription (demande de financement à Pôle Emploi, validation de vos droits CPF).

5ème étape

5

Votre financement est validé ? Vous êtes inscrit, nous vous envoyons par email votre convocation officielle. Votre formation peut commencer !



L'Identité Numérique

La clé qui sécurise et simplifie vos démarches en ligne.

L'identité numérique est une preuve d'identité et un mode de connexion universel.

Depuis le 1er janvier 2023, vous devez créer votre identité numérique la Poste pour financer votre formation avec votre Compte Personnel de Formation (CPF) ou Pôle Emploi.

Attention : vous devez créer votre identité numérique la Poste même si vous avez déjà accès à votre Compte Personnel de Formation (CPF) avec votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe (il s'agit d'une sécurité supplémentaire).

Pour créer votre identité numérique la Poste, rendez-vous dans un bureau de poste muni de votre pièce d'identité, ou rendez-vous directement sur le site internet :

<https://lidentitenumérique.laposte.fr>

Vous devez disposer d'un smartphone pour télécharger l'application L'identité numérique sur votre téléphone portable.



Votre Compte Personnel de Formation (CPF)

Financement Pôle Emploi

Financement en plusieurs fois (x3, x4, x10) par carte bancaire

L'acceptation d'une demande de financement par Pôle Emploi repose sur plusieurs critères :

- De votre âge
- De votre niveau de qualification (niveau CAP, niveau BAC, niveau licence)
- De votre parcours professionnel
- De votre projet professionnel

Rapprochez-vous de votre conseiller Pôle Emploi pour discuter avec lui de votre projet de formation.

Si Pôle Emploi refuse votre demande de financement, nous pourrions vous proposer des facilités de paiement (paiement en plusieurs fois).



LES DÉTAILS DE VOTRE FORMATION CHAUFFEUR VTC :

Les prérequis

- Permis B depuis 3 ans minimum (ou 2 ans si vous avez fait de la conduite accompagnée)
- Casier judiciaire vierge (bulletin n°2)

Objectifs de la formation

·Se préparer à l'examen de « Conducteur de véhicule de transport avec chauffeur » visant l'obtention de la carte professionnelle VTC par la **préparation aux épreuves théoriques (admissibilité)** par l'acquisition des connaissances et savoir-faire prévus au référentiel d'examen portant sur le droit du transport, la gestion d'entreprise, la sécurité routière, l'expression française et anglaise et le développement commercial.

·Se préparer à l'examen de « Conducteur de véhicule de transport avec chauffeur » visant l'obtention de la carte professionnelle VTC par la **préparation à l'épreuve pratique (admission)** par la mise en application des connaissances et compétences prévues au référentiel examen portant sur la construction d'un parcours, la relation client, la conduite en sécurité, la facturation.



Début de la formation théorique

1

Votre formation est financée ? Nous vous envoyons par email votre convocation officielle et vos identifiants pour vous connecter à la plateforme de e-learning pour suivre les cours théoriques à distance. Vous pouvez vous connecter et commencer à suivre les cours accessibles 24/24, 7/7.

Inscription à l'examen

2

Dans le même temps, nous vous envoyons toutes les informations par email pour votre inscription officielle à l'examen organisée par la Chambre des métiers (procédure, documents à fournir).

Examen théorique

3

Vous serez convoqué par la Chambre des métiers pour votre examen théorique (épreuve d'admissibilité) qui se déroulera à Saint-Laurent du Var.

Formation pratique

4

Vous avez réussi votre examen théorique ? Nous convenons ensemble d'un rendez-vous pour la formation pratique sur le véhicule à doubles commandes. Objectif : prise en main du véhicule d'examen, conduite professionnelle en circulation, cas concrets (simulations).

Examen pratique

5

Vous serez convoqué par la Chambre des métiers pour votre examen pratique (épreuve d'admission) qui se déroulera dans le 06 ou le 83 selon votre lieu d'habitation à Saint-Laurent du Var ou la Valette du Var.



Notre plateforme en ligne (e-learning) est accessible 24/24, 7/7 - Commencez votre formation quand vous voulez et suivez votre formation théorique à votre rythme.



Clément Vaillant
Accès Utilisateur

Formation VTC tout inclus : théorie en e-learning + pratique + frais d'examen + mise à disposition d'un véhicule doubles commandes

> [Détail des séquences](#)

Prévisualisation des séquences

Sécurité Routière - Partie 1

Sécurité Routière - Partie 2

Sécurité Routière - Partie 3

Réglementation nationale

Réglementation - Partie 1

Réglementation - Partie 2

Réglementation - Partie 3

Gestion d'entreprise - Partie 1

FORMATION THÉORIQUE

EN LIGNE À DISTANCE EN E-LEARNING



DEVENEZCHAUFFEURVTC.COM
By Intégrale Academy

Notre plateforme en ligne (e-learning) est accessible 24/24, 7/7 - Commencez votre formation quand vous voulez et suivez votre formation théorique à votre rythme.



Clément Vaillant
Accès Utilisateur

>
Formation VTC tout inclus : théorie en e-learning + pratique + frais d'examen + mise à disposition d'un véhicule doubles commandes
> Détail des séquences > Développement commercial

- 🔍 Développe...
- 🔍 Le program...
- 🔍 Les principe...

MODE PRÉVISUALISATION

Les principes fondamentaux du marketing 1/13

F

Les principes fondamentaux du Marketing (1/2)

QU'EST-CE QUE LE MARKETING ?

Le Marketing
(traduction française : la mercatique)

C'est un ensemble d'actions dont l'objet est de connaître les besoins d'un client, de prévoir l'attitude de ce même client lorsqu'il consomme un service ou achète un bien. Le marketing permettra de réfléchir à la façon la plus efficace de stimuler ce dont le client a besoin notamment en matière de moyen de transport avec chauffeur.

FORMATION THÉORIQUE

EN LIGNE À DISTANCE EN E-LEARNING



DEVENEZCHAUFFEURVTC.COM
By Intégrale Academy

Pour les formations à distance, conformément à l'article D6313-3-1 du Code du Travail :

Assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours :

Une assistance technique est mise en oeuvre par le directeur du centre de formation, par téléphone au 04 22 47 07 68 ou par email en écrivant à l'adresse integralesecuriteformations@gmail.com.

Vous serez invité, avant de débiter votre formation en ligne, à lire le guide mis à disposition dans votre espace personnel en ligne qui vous explique dans les détails le déroulement de la formation VTC ainsi que les modalités de passage de l'examen final.

Information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à réaliser et leur durée moyenne :

Vous devrez suivre des séquences de formation en ligne qui correspondent aux modules de formation de l'examen final. Au total 13 séquences de formation en e-learning pour une durée moyenne estimée de 105 heures.

Évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation :

A la fin de chaque séquence en ligne, vous devrez réaliser un "quizz" composé de questions issues des annales des précédents examens de Chauffeur VTC.

Lorsque vous aurez terminé votre quizz en ligne, votre score apparaîtra automatiquement ce qui vous permettra d'évaluer instantanément votre niveau. La correction apparaît automatiquement.

Vous aurez la possibilité de recommencer autant de fois que vous le souhaitez chaque quizz proposé.



Modules de formation :

Réglementation du transport public particulier de personnes

Gestion

Sécurité routière

Capacité d'expression et de compréhension en langue française

Capacité d'expression et compréhension en anglais

Développement commercial

Réglementation nationale

Conduite et sécurité

Relation client

Construction du parcours et accompagnement touristique

Facturation et paiement

A - Réglementation du transport public particulier de personnes

FORMATION THÉORIQUE - Durée estimée en distanciel - elearning : 25 heures

- connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.



B - Gestion

FORMATION THÉORIQUE - Durée estimée en distanciel - elearning : 25 heures

1. *Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :*

- connaître les obligations et documents comptables
- connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
- connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- connaître les principes de l'amortissement.

2. *Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...)*

- connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).

3. Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.

4. Connaître les différentes formalités déclaratives.

5. Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.

6. Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).



C - Sécurité routière

FORMATION THÉORIQUE - Durée estimée en distanciel - elearning : 25 heures

- savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
- connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
- savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- connaître les sanctions des infractions au code de la route
- connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)
- savoir prendre en charge le passager et ses bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.



D - Capacité d'expression et de compréhension en langue française

FORMATION THÉORIQUE - Durée estimée en distanciel - elearning : 5 heures

1. Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
2. Comprendre et s'exprimer en français pour :
 - accueillir la clientèle ;
 - comprendre les demandes des clients ;
 - interroger les clients sur leur confort ;
 - tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
 - prendre congé des clients.

E - Capacité d'expression et de compréhension en anglais

FORMATION THÉORIQUE - Durée estimée en distanciel - elearning : 5 heures

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, pour :
- accueillir la clientèle ;
 - comprendre les demandes simples des clients ;
 - demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
 - tenir une conversation très simple durant le transport ;
 - prendre congé des clients.



F - Développement commercial

FORMATION THÉORIQUE - Durée estimée en distanciel - elearning : 10 heures

- connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)
- savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale de VTC
- savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres
- savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques
- savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

Gestion propre à l'activité de VTC :

- savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation
- savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme)
- savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.

G - Réglementation nationale spécifique VTC

FORMATION THÉORIQUE - Durée estimée en distanciel - elearning : 10 heures

- connaître les dispositions applicables aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière, etc...
- connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique
- savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.



A - Conduite et sécurité

FORMATION PRATIQUE - Durée en présentiel : 02 heures et 30 minutes

A.1 - Conduire en sécurité et respecter le code de la route :

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomérations, voies rapides, autoroutes)
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements...
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et tirer les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe...
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers...)
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques)
- Respecter les distances et marges de sécurité
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues)
- Appliquer les principes d'écoconduite.



A - Conduite et sécurité (suite)

A.2- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers :

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur), lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire), lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesses automatique)
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...).

A.3 - Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages :

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...)
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles...)



B - Relation client

FORMATION PRATIQUE - Durée en présentiel : 01 heure

B.1- Avoir une présentation générale et attitude adaptées :

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, accueil des personnes à mobilité réduite...)
- Être discret, courtois et respectueux du client.

B.2- Savoir accueillir le client, se comporter durant le parcours et prendre congé :

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ; veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...)
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.

B.3 - Savoir vérifier l'état du véhicule avant et après la prestation :

- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule



C - Construction du parcours et accompagnement touristique

FORMATION PRATIQUE - Durée en présentiel : 02 heures

C.1- Savoir élaborer et suivre un parcours :

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux...)
- Préparer un parcours en fonction de la commande des clients

C.2- Savoir délivrer des informations touristiques et pratiques :

Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, etc)

D - Facturation et paiement

FORMATION PRATIQUE - Durée en présentiel : 01 heure

D.1- Savoir établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement :

- Calculer le prix de la course / de la mission ;
- Établir les documents : établir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission, et établir une facturation.
- Encaisser le paiement, notamment avec le terminal de paiement électronique



Où se déroule l'examen ?



L'examen est organisé par la
Chambre des métiers et de
l'artisanat (CMAR)

Frais d'examen : 206€ (inclus dans
notre formule)

Quelles épreuves ?



Une épreuve théorique et
une épreuve pratique

Avec quel véhicule ?



Véhicule VTC équipé d'un dispositif
de pédales à doubles commandes
(obligatoire)

Location véhicule d'examen : 160€
(inclus dans notre formule)

Déroulement de l'épreuve d'admissibilité (examen théorique)

Succession de 7 épreuves théoriques portant sur 5 matières en tronc commun VTC Taxi et sur 2 matières spécifiques VTC.

Les questions sont proposées sous forme de QCM VTC (questions à choix multiples) et de QRC VTC (questions à réponses courtes).

Est déclaré admissible à l'examen le candidat ayant obtenu cumulativement :

- Une note moyenne d'au moins 10/20, calculée sur l'ensemble des épreuves d'admissibilité, pondérées de leurs coefficients respectifs
- Attention, certaines notes sont éliminatoires aux épreuves d'admissibilité

Un candidat déclaré admissible peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité.



Déroulement de l'épreuve d'admissibilité en détails

Durée totale de l'examen théorique : 03 heures et 50 minutes

Épreuve A : Réglementation du transport public particulier de personnes (T3P)

10 questions à choix multiple sur 1 point (QCM) et 5 questions à réponse courte sur 2 points (QRC)
Durée 45 minutes - Note éliminatoire 6/20 - Coefficient 3

Épreuve B : Gestion

16 questions à choix multiple sur 1 point (QCM) et 2 questions à réponse courte sur 2 points (QRC)
Durée 45 minutes - Note éliminatoire 6/20 - Coefficient 2

Épreuve C : Sécurité routière

20 questions à choix multiple sur 2 points (QCM)
Durée 30 minutes - Note éliminatoire 6/20 - Coefficient 3

Épreuve D : Expression et compréhension de la langue française

7 questions à choix multiple sur 1 point (QCM) et 3 questions à réponse courte sur 2 points (QRC)
Durée 30 minutes - Note éliminatoire 6/20 - Coefficient 2

Épreuve E : Expression et compréhension de l'anglais

20 questions à choix multiple sur 1 point (QCM)
Durée 30 minutes - Note éliminatoire 4/20 - Coefficient 1

Épreuve F : Développement commercial et gestion propre à l'activité de VTC

12 questions à choix multiple sur 1 point (QCM) et 4 questions à réponse courte sur 2 points (QRC)
Durée 30 minutes - Note éliminatoire 6/20 - Coefficient 3

Épreuve G : Réglementation nationale spécifique à l'activité de VTC

6 questions à choix multiple sur 2 points (QCM) et 2 questions à réponse courte sur 4 points (QRC)
Durée 20 minutes - Note éliminatoire 6/20 - Coefficient 3



Déroulement de l'épreuve d'admission (examen pratique)

Prérequis : Réussir les épreuves d'admissibilité (théorie)

L'épreuve d'admission VTC est une épreuve de conduite professionnelle en circulation, d'une durée minimum de 20 minutes, notée sur 20 points.

Le candidat endosse le rôle du chauffeur VTC accompagné par 2 examinateurs ; 1 membre de la Chambre des métiers et 1 expert (inspecteur au permis de conduire, chauffeur VTC) – endossant quant à eux le rôle des clients.

Ils seront intransigeants et pourront intervenir sur le second jeu de pédales présent dans le véhicule pour mettre fin à l'épreuve pratique VTC (comme lors de l'examen du permis de conduire).

Par ailleurs des questions (parfois pièges) seront posées au candidat et sa capacité à établir un devis et une facture sera évaluée.

Est déclaré reçu à l'examen, le candidat ayant obtenu une note d'au moins 12/20 à l'épreuve d'admission.



DEVENEZ
CHAUFFEURVTC.COM
By Intégrale Academy

Renseignements et inscriptions

Standard téléphonique : 04 22 47 07 68

Sur rendez-vous :
Intégrale Academy
54 chemin du Carreou
83480 PUGET SUR ARGENS

*Centre de formation VTC agréé par la Préfecture du Var
n°VTC-2021-001 par arrêté préfectoral n°DCL/BERG/2021/53 du
18 février 2021.*



Nos agréments et certifications

Organisme de formation agréé :

OF-CFA Intégrale Sécurité Formations (SASU)
Domicilié 54 chemin du Carreou – 83480 PUGET SUR ARGENS

Agrément préfectoral VTC-2021-001 en date du 18/02/2021

Autorisation d'exercice du Ministère de l'intérieur (CNAPS)
n°FOR-083-2027-02-08-20220755135

Déclaré auprès du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (DIRECCTE)
NDA 93830600283

Immatriculé au Registre des Commerces et des Sociétés de Fréjus
RCS FRÉJUS 84089988400026

Membre de l'Union Nationale des Acteurs de Formation en Sécurité (UNAFOS)

CFA immatriculé par le Ministère de l'Éducation Nationale n°UAI 0831774

Agrément SSIAP n°8323 attribué par arrêté préfectoral n°20/123 en date du
08/10/2020

Certification Nationale Qualité QUALIOPi n°00159 délivrée par SGS en date du
21/10/2020

Référencé Qualité Pôle Emploi en date du 26/10/2020

Habilité par l'INRS / formations SST - Habilitation n°1487614/2020/SST-01/O/07



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DCL/BERG/2021/53 du 18 FEV. 2021
portant agrément du centre de formation S.A.S.U. "INTEGRALE SECURITE FORMATIONS",
pour dispenser la formation initiale et continue
des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur (VTC).

Le Préfet du Var,

Vu le code des transports, et notamment ses articles R. 3120-8-2 et R. 3120-9 ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;

Vu l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

Vu l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Evence RICHARD, préfet du Var ;

Vu l'arrêté n°2020/67/MCI du 30 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu la demande, reçue le 5 mai 2020 à la préfecture, complétée le 8 juin 2020 et le 19 novembre 2020 par laquelle Monsieur Clément VAILLANT, président de la S.A.S.U. "INTEGRALE SECURITE FORMATIONS", sise au n.º 54, chemin du Carréou à Puget-sur-Argens (83480), sollicite l'agrément d'un centre de formation initiale et continue de conducteurs de voitures de transport avec chauffeur (VTC), dans des locaux, en location, situés à la même adresse ;

Considérant que le dossier de la demande susvisée comporte toutes les justifications requises par la réglementation ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le centre de formation S.A.S.U. "INTEGRALE SECURITE FORMATIONS", sis au n.º 54, chemin du Carréou à Puget-sur-Argens (83480), représenté par Monsieur Clément VAILLANT, est agréé pour dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur (VTC), dans des locaux situés à la même adresse.

Article 2 : La durée de l'agrément est de **cinq ans**. La demande de renouvellement devra être formulée trois mois avant l'échéance de cet agrément.

Article 3 : Cet agrément porte le **N° VTC-2021-001**.

Le dirigeant de l'organisme de formation est tenu d'afficher dans les locaux, de manière visible, le numéro d'agrément et le programme des formations ; de faire figurer le numéro d'agrément sur toute correspondance de l'organisme de formation et tout document commercial ; d'informer le public sur les prix dans les conditions prévues par l'article L. 112-1 du code de la consommation et de ses textes d'application.

Article 4 : Le dirigeant de l'organisme de formation adresse au préfet, un rapport annuel sur l'activité de son organisme de formation en mentionnant :

- le nombre de personnes ayant suivi les formations préparatoires et le taux de réussite à l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi ;
- le nombre et l'identité des conducteurs de taxi ayant suivi les stages de formation continue, ainsi que ceux ayant suivi les stages de formation à la mobilité.

En cas de changements apportés aux pièces présentées à pendant l'exploitation de l'agrément, le titulaire en informe le préfet.

Article 5 : En application de l'article R.3120-9 du code des transports, l'agrément peut être suspendu pour une durée maximale de six mois, ou retiré par le préfet qui l'a délivré lorsque l'une des conditions auxquelles sa délivrance est subordonnée cesse d'être remplie.

Article 6 : Comme l'ensemble des organismes assurant la formation professionnelle continue, les organismes de formation à l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi assurant des formations continues sont assujettis aux dispositions des articles L.6351-1 à L.6351-8, L.6352-1 à L.6352-13, L.6353-1, L.6353-2, L.6353-8 et L.6353-9 du code du travail.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de cabinet,

Julien PERROUDON

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le préfet du Var – Bd du 112^{ème} régiment d'infanterie- CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Dans ce cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un des recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».



CERTIFICAT N° 00159
VERSION 2

INTEGRALE SECURITE FORMATIONS

54, chemin du Carreau
83480 PUGET SUR ARGENS

N° de déclaration : 93830600283

SGS ICS, organisme certificateur, atteste que l'organisme susmentionné est certifié :



Pour la(les) catégorie(s) d'action concernée(s) :

Les actions de formation
Les actions de formation par apprentissage

Programme de certification :

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail dans sa version en vigueur,
- Règlement de certification SGS ICS en vigueur

Certification prévue selon l'article L.6316-1 du Code du Travail
Délivré le : **29/10/2021**
Valable jusqu'au : **20/10/2024**
Edité le : **29/10/2021**

Le Directeur Certification

